

INSCRIPTION	
NOUVEL ELEVE	ELEVE DEJA INSCRIT AU LP T. EDISON
NOM :	NOM :
PRENOM :	PRENOM :
CLASSE :	CLASSE 2018/2019 :
ETABLISSEMENT FREQUENTE EN 2018-2019	CLASSE 2019/2020 :

Je soussigné(e) Mme, M.

Adresse

Inscris mon fils – ma fille en qualité de (1)

- INTERNE. **Tout trimestre entamé est dû**
- DEMI PENSIONNAIRE AU FORFAIT (forfait 5 jours **non modulable**). **Tout trimestre entamé est dû**
- EXTERNE (carnet de 10 tickets soit 48.50 €) **à venir acheter au secrétariat d'intendance.**

Etiez-vous boursier en 2018/2019 : **OUI - NON** (2)

Serez-vous boursier en 2019/2020 : **OUI - NON** (2)

Si oui, dans ce cas merci de fournir un justificatif et un RIB mentionnant l'IBAN et le BIC (pour le versement de la bourse)

ATTENTION :

Toute désinscription devra se faire par courrier, à l'attention du chef d'établissement, dans le cas contraire le montant de la demi-pension sera dû.

Tout élève venant d'un autre établissement doit joindre à sa fiche d'inscription un exéat.

A _____, le _____

Signature du responsable

- (1) Cocher la case correspondante
(2) Barrer les mentions inutiles

SERVICE DE RESTAURATION ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Vous pouvez choisir entre trois régimes :

- **Demi-pensionnaire au forfait** : forfait trimestriel non modulable : l'élève est inscrit pour tous les jours de la semaine et du trimestre. Le forfait est dû même si l'élève ne déjeune pas tous les jours (1). Tout trimestre entamé est dû.
- **Interne** : les élèves internes déjeunent au lycée T. EDISON et sont logés au Lycée Deschaux à Sassenage. (1)
- **Externe** les tickets sont vendus au service gestion par carnets de 10 tickets (prix du carnet : 48.50 €).

(1) Les périodes de stage en entreprise seront déduites du montant de la facture si l'élève ne prend pas son repas au lycée Thomas EDISON.

Les absences pour maladie seront déduites si l'absence est d'une durée de 14 jours consécutifs (vacances scolaires non comprises) et sur présentation d'un certificat médical (à remettre au secrétariat intendance).

1. Changement de régime 1^{er} trimestre :

Inscription en juin ou en septembre 2019 : si l'emploi du temps n'est pas compatible avec le choix de régime retenu lors de l'inscription de l'élève, la demande écrite de modification du régime doit être présentée à l'intendance le 30 septembre dernier délai.

2. Changement de régime 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2019-2020 :

Tout changement de régime doit se faire par courrier à l'attention du chef d'établissement :

- 1 semaine avant les vacances de Noël
- 1 semaine avant les vacances de printemps.

A titre indicatif, rappel des tarifs 2018/2019 pour la demi-pension au forfait :

SEPT-DECEMBRE 2018	JANVIER-MARS 2019	AVRIL-JUILLET 2019
216.30 €	154.50€	169.95 €

Actuellement le tarif de Septembre à Décembre 2019 a été voté au conseil d'administration. Le montant est de 213.21€.

Vous voudrez bien compléter l'imprimé ci-joint et le remettre au moment de l'inscription.

Le Proviseur,

E. VERNET-ABAIBOU

Lycée Professionnel Thomas EDISON

Le Gestionnaire,

C. GOMEZ